



quel recours suite panne après SAV

Par **sarroche**, le **07/04/2012** à **15:16**

Bonjour,

je dispose d'un adoucisseur d'eau depuis environ 6 ans. Il est entretenu chaque année par le fournisseur et jusqu'alors par le même agent. Ors la fois dernière un nouvel intervenant est arrivé. L'appareil fonctionnait parfaitement bien avant son passage. Il a procédé à un démontage de certaines pièces qui n'avait jamais été fait par son prédécesseur, je lui ai d'ailleurs fait remarquer. Il n'a rien constaté d'anormal et n'a d'ailleurs rien indiqué sur son bordereau.

A peine 2 heures après son départ, l'appareil se met en alarme, nous avons du le mettre hors service. L'agent est revenu, et sans démontage, nous a informé qu'une pièce importante ainsi qu'un micro moteur étaient à remplacer. Coût env 400 euros. Il va de soi que l'intervention initiale est la cause de la soi-disant panne. Je souhaite des conseils pour la conduite à tenir afin d'obtenir réparation, sachant que j'ai adressé d'emblée un recommandé avec AR, menaçant de recours à ma protection juridique assurance. Merci.